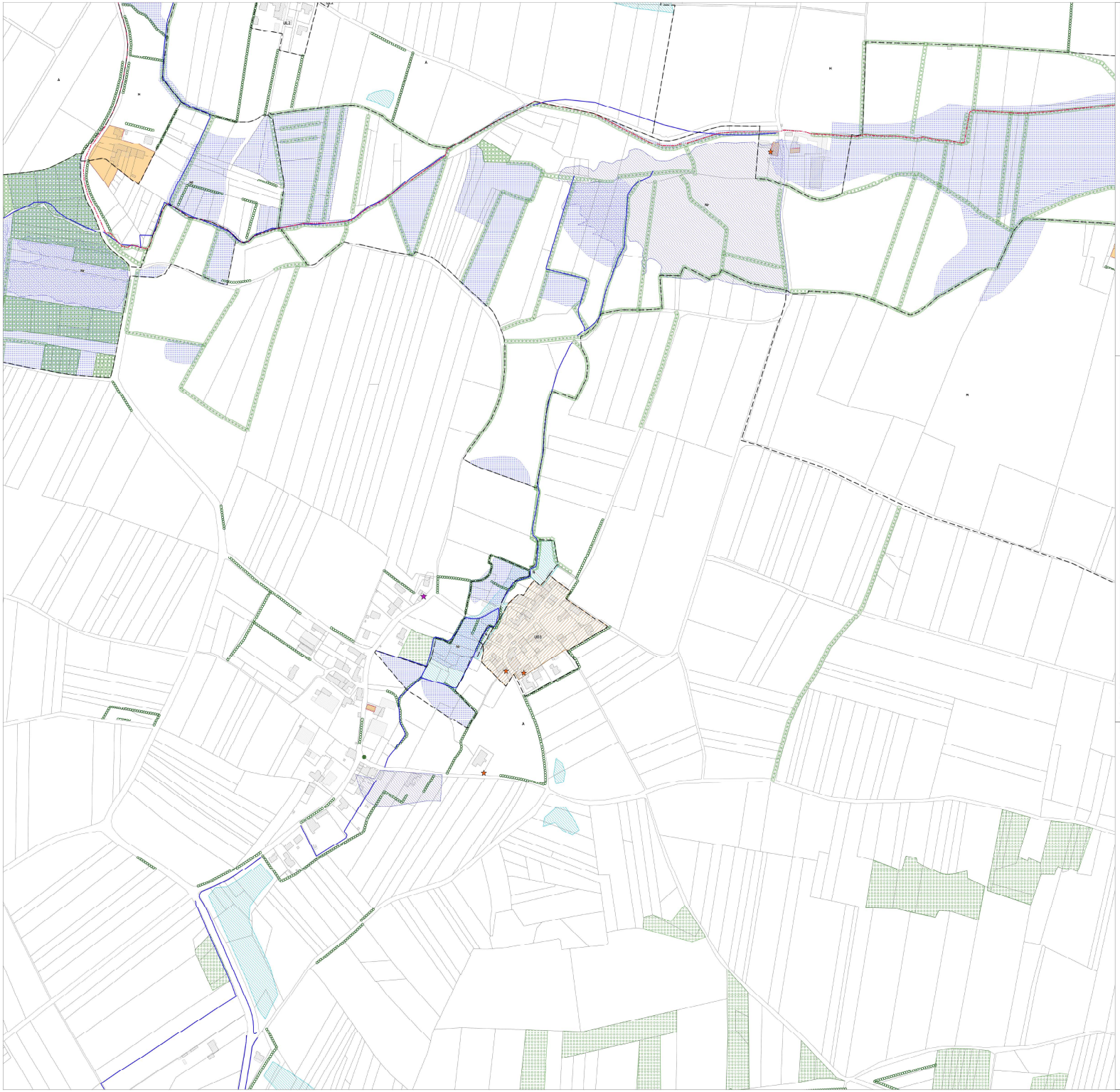

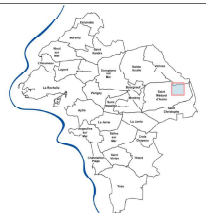

LÉGENDE

- Limite communale
- Limite de l'Agglomération
- Trait de côte
- Limite de zonage
- Le secteur Nr en mer s'etend jusqu'aux limites territoriales des communes
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Axe de bande d'implantation (largeur 5m)
- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Linéaire commercial à préserver
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace boisé classé linéaire (EBC)
- Périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation spatialisée (OAP)
- Périmètre de l'orientation d'aménagement et de programmation Patrimoine bâti traditionnel et balnéaire
- Périmètre d'attente pour projet d'aménagement (PAPA) - Date d'expiration : décembre 2024 Seuils d'interdiction : 50m² pour habitations et 100m² pour autres destinations

Protections patrimoniales au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

- Elément ponctuel
- Elément linéaire
- Morphologie urbaine singulière
- Autres éléments surfaciques (ensembles bâtis, bâtiments, quéreux, ...)

Protections environnementales au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

- Ruisseaux, canaux et fossés
- Arbre isolé
- Alignement d'arbres
- haie
- Espace vert

Secteurs humides et inondables

- Zones humides
- Secteurs soumis à des risques d'inondation
- Secteurs soumis à des risques d'inondation de type centennale

Autres éléments réglementaires

- Bande des 100 m (loi littoral)
- Risque d'érosion de falaise
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Sources des données : cadastre - DGFIP / Système d'Information Géographique de l'Agglomération Rochelaise

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
ETRE ENSEMBLE A UN SENS

DGA Transitions et Développement du territoire
Pôle Développement Urbain
Unité Ressources et Conception
pour la Direction des Etudes Urbaines

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PLUi

5.2.1 - Plan de zonage

Version	Date	Procédure	Auteur	Visa
1	19 décembre 2019	PLUi approuvé	PB / CL	CV / BH
2	04 mars 2021	Modification Simplifiée N°1 approuvée	PB / CL	CV / BH
3	29 avril 2022	Mise à jour N°1	CL	CV / BH
4	6 Juillet 2023	**Révision allégée N°1 approuvée**	CL	CV / BH
5	**6 Juillet 2023**	**Modification N°1 approuvée + Mise à jour N°2**	CL	CV / BH

N

Echelle : 1 : 2 000

plan_521_2G11

Edité le : 14/6/2023

Lien et nom du fichier informatique : M:\PolDestin\URCOPLIN\SIG\5_PROJET_CONFIG_LIRC\projets_agglo_plui / plui_modification_